



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°17
19 mars 2018

- Décision du 12 mars 2018 portant organisation de la direction territoriale
Bassin de la Seine

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



Direction générale

DECISION

Le Directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 20 octobre 2014 modifiée en dernier lieu le 23 août 2017 relative à l'organisation de la direction territoriale du Bassin de la Seine,

Vu l'avis du comité technique unique de proximité de la direction territoriale Bassin de la Seine du 21 décembre 2017,

Sur proposition du directeur territorial du Bassin de la Seine,

Décide :

Article 1 : L'organisation de la direction territoriale du Bassin de la Seine fixée dans la décision du 20 octobre 2014 est modifiée de la manière suivante :

A l'article 4 de la décision susmentionnée, au sein de l'UTI Seine-Amont :

- la « subdivision maintenance » devient « subdivision maintenance, études et travaux »,
- les mots « bureau études et travaux » sont supprimés.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er février 2018.

Article 3 : La présente décision à laquelle est annexée le nouvel organigramme sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 12 mars 2018

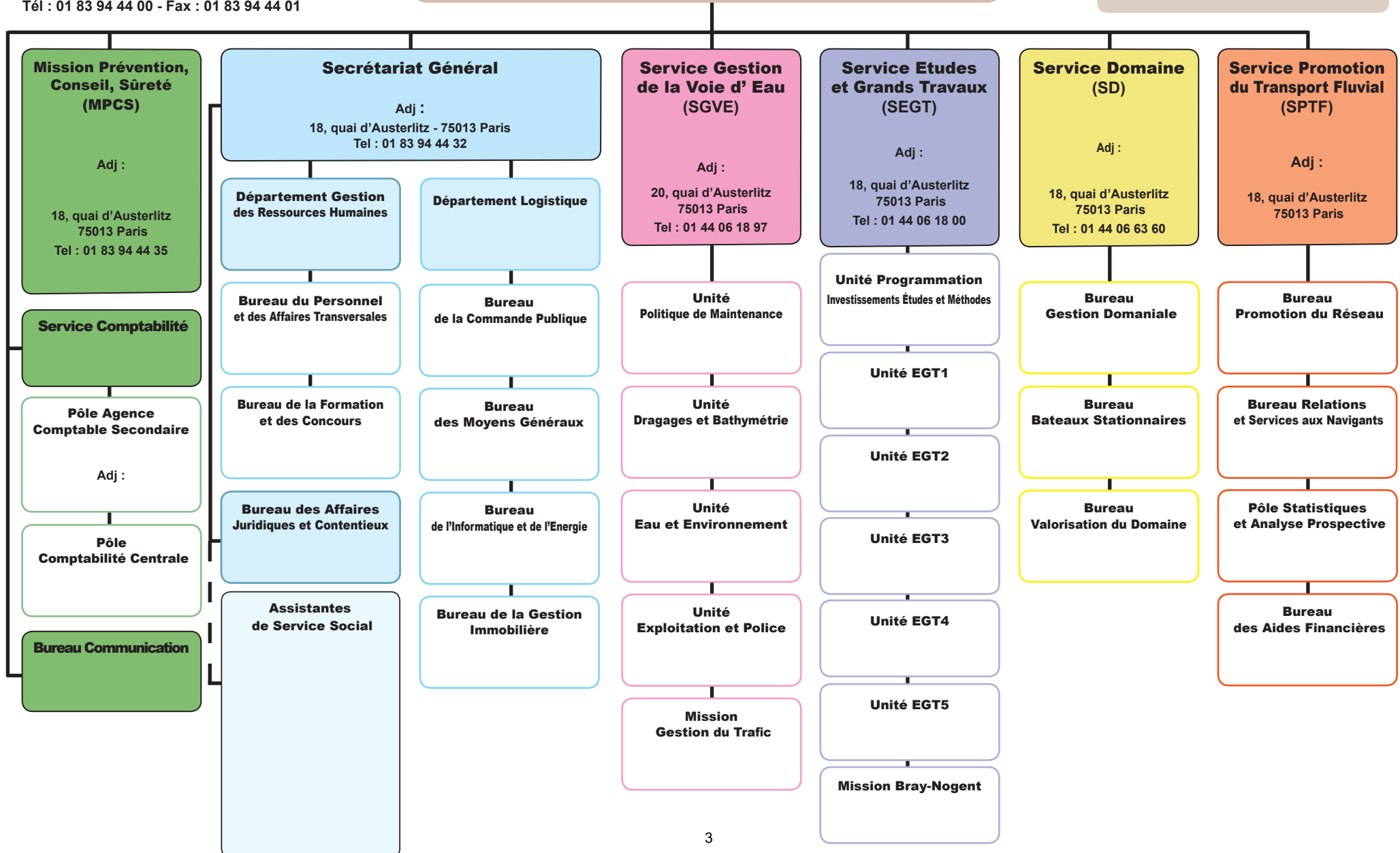
SIGNE
Thierry GUIMBAUD

18, quai d'Austerlitz - 75013 Paris
Tél : 01 83 94 44 00 - Fax : 01 83 94 44 01

Directeur territorial :
Directeur territorial adjoint :
Directeur territorial adjoint, en charge des UTI :

Secrétaire du CLHSCT

Comité Local d'Action Sociale



Unités Territoriales d'Itinéraires (UTI)

